



ANGRESSE IMMOBILIER

200 rue de la PEPINIERE - Place de l'église - 40 150 ANGRESSE

Tel : 05.58.41.73.00

Fax : 05.58.41.95.96

e-mail : angresse-immo@orpi.com

Site Internet : www.orpi.com/angresse-immo

HONORAIRES DE L'AGENCE

Honoraires applicables depuis le 01/01/2019

VENTES

MONTANT DE LA TRANSACTION

REMUNERATION

LOCAUX A USAGE D'HABITATION

Jusqu'à 152 450 €uros 8 % TTC
Avec un minimum de perception de 5000 €uros

De 152 450 €uros 7 % TTC
A 228 675 €uros

De 228 675 €uros 6 % TTC
A 304 900 €uros

Au delà de 304 900 €uros (2 000 000 FRF) 5 % TTC

LOCAUX PROFESSIONNELS

Quel que soit le montant 10% TTC

Les honoraires comprennent :

L'estimation du bien,
La diffusion du bien aux agences du réseau ORPI national,
La diffusion sur le réseau Internet,
La publicité,
La sélection des acquéreurs,
La rédaction du compromis de vente,
Le suivi de la transaction jusqu'à l'acte authentique.

Garantie FNAIM 140 000 € - N° 23907 L



Carte Professionnelle N° CPI 4002 2016 000 009 315 délivrée par la CCI des Landes

RCS DAX Siret : 343 296 166

N° de TVA Intracommunautaire : FR31343296166





ANGRESSE IMMOBILIER

200 rue de la PEPINIERE - Place de l'église - 40 150 ANGRESSE

Tel : 05.58.41.73.00

Fax : 05.58.41.95.96

e-mail : angresse-immo@orpi.com

Site Internet : www.orpi.com/angresse-immo

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires applicables depuis le 01/01/2019

PRESTATIONS PRINCIPALES DE LOCATION <u>Locaux d'habitation nus ou meublés</u> <u>soumis à la loi du 6 juillet 89, art.5</u>	Surf. de 0m ² à 40m ²	Surf. de 41m ² à 60m ²	Surf. de 61m ² à 80m ²	Surf. de 81m ² à 100m ²	Surf. de 101 et +
Entremise et Négociation (à la charge du Bailleur)	50€	50€	50€	50€	50€
Visites, constitution dossier locataire, rédaction bail (Bailleur et Locataire)	7€/m ² au lieu de 8€/m ²	6,50€/m ² au lieu de 8€/m ²	6€/m ² au lieu de 8€/m ²	5€/m ² au lieu de 8€/m ²	4€/m ² au lieu de 8€/m ²
Etat des lieux d'entrée (location vide) (Bailleur et Locataire)	3€/m ²	3€/m ²	3€/m ²	3€/m ²	3€/m ²
<u>Locaux de droit communs/professionnels/commerciaux</u> Négociation à régler par le Propriétaire	40% d'un mois de loyer				
Négociation à régler par le Locataire	40% d'un mois de loyer				
Constitution dossier locataire, rédaction bail à régler par le Propriétaire	40% d'un mois de loyer				
Constitution dossier locataire, rédaction bail à régler par le Locataire	40% d'un mois de loyer				
Etat des lieux Entrée	20% d'un mois de loyer				

TVA en vigueur de 20% incluse

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Garantie FNAIM 140 000 € - N° 23907 L



Carte Professionnelle N° CPI 4002 2016 000 009 315 délivrée par la CCI des Landes.

RCS DAX Siret : 343 296 166

N° de TVA Intracommunautaire : FR31343296166

